



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Privas, le 19 mars 2026

REPORT DE LA DATE DE DÉBUT D'INTERDICTION DE LA TAILLE DES HAIES ET DES ARBRES AU 1ER AVRIL 2026

La multiplication des épisodes pluvieux de l'hiver a pu dégrader la praticabilité des parcelles agricoles dans certaines zones du département et empêcher les travaux d'entretien des haies, qui, dans le cadre de la politique agricole commune (PAC), sont interdits du 16 mars au 15 août afin de ne pas perturber la nidification des oiseaux.

Pour les exploitants qui n'auraient pas la possibilité de reporter ces travaux à l'automne, le début de la période d'interdiction de la taille des arbres et haies est reportée pour le département de l'Ardèche au 1^{er} avril 2026. Les exploitants souhaitant bénéficier de cette dérogation doivent en informer au préalable la DDT par mail (ddt-telepac@ardeche.gouv.fr).

Les exploitants concernés par la dérogation restent soumis au respect de la réglementation sur les espèces protégées, qui interdit la destruction de leur habitat ou leur nid.

Pour rappel, en période d'interdiction, la taille des arbres et des haies reste possible si elle intervient pour des raisons de sécurité imposées par une autorité extérieure.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la DDT de l'Ardèche – service agriculture, par mail à l'adresse ddt-sa@ardeche.gouv.fr



Contact presse

Tél : 04 75 66 50 07 - 04 75 66 50 14
Mél : pref-communication@ardeche.gouv.fr

Rue Pierre Filliat - BP 721
07007 Privas Cedex

www.ardeche.gouv.fr

@Prefet07    